

*Question présentée par le député :*

*M. Stéphane Florey*

*Date de dépôt : 2 juin 2020*

## **Question écrite urgente**

### **Départ des bons contribuables : peut-on parler d'exode fiscal ?**

Plus du tiers des contribuables genevois ne paient pas d'impôts. A l'inverse, quelques personnes physiques et morales génèrent la majorité des recettes fiscales. On parle, pour le cas de Genève, de « pyramide fiscale inversée ». C'est dire si le départ d'un petit nombre de ces très bons contribuables peut impacter fortement les finances publiques. 0,1% des contribuables paieraient à eux seuls 9% de l'impôt sur le revenu. Quant à l'impôt sur la fortune, 4,3% des personnes les plus fortunées paieraient 85% de cet impôt.

En 2018, l'administration fiscale cantonale confirmait le départ de 35 des 300 plus gros contribuables entre 2010 et 2018. Entre 2012 et fin 2019, le nombre de contribuables au forfait établis à Genève a diminué de 109.

La Grande-Bretagne étant la destination favorite de ces ex-contribuables genevois. Les causes de cet exode sont plurielles. Une fiscalité non compétitive est bien sûr la cause principale, notamment avec l'impôt genevois sur la fortune totalement inadapté aux réalités actuelles. A cela s'ajoute l'insécurité juridique résultant du flot continu de propositions visant, selon l'adage un peu simpliste, « à prendre aux riches pour donner aux pauvres ».

Enfin, d'autres facteurs hors fiscalité conduisent au départ de Genève de ces bons contribuables, comme l'insécurité, avec la crainte d'être agressé par des bandes organisées établies de l'autre côté de la frontière, ou une qualité de vie en baisse avec la volonté politique de certains de surdensifier le canton pour y accueillir des populations migrantes paupérisées.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Combien de contribuables payant plus de 300 000 francs d'impôts par an, imposés au barème ordinaire au titre de l'impôt sur le revenu et sur la fortune, cantonal et communal, ont quitté le canton de Genève depuis 2010 ?*
- 2) *Quelle quantité de recettes fiscales ont été perdues par le départ de ces contribuables ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.